

# Droit de parole

Les luttes populaires au centre-ville de Québec > Volume 38, Numéro 5 > Juin 2011 > [www.droitdeparole.org](http://www.droitdeparole.org)

## Ne soyons pas masoSCHISTES Bâtissons un réseau de désobéissance civile

Par Véronique Garneau-Allard

**La marche contre les gaz de schiste est passée par Québec le dimanche 29 mai.**

On les a accueillis au traversier et Tintarns a joué des cuivres (et de la clarinette et du tambour) sous la pluie, leurs instruments dans des sacs de plastique. Ils s'en viennent bons, elles (et ils) jouent même du Salt'n'Pepa. On a continué ça à l'église St-Roch, dont le sous-sol nous avait été gracieusement prêté, tout en rejetant les chiens. Des bénévoles avaient préparé de la bouffe et les marcheurSEs – partis de Rimouski le 16 mai – étaient bien contentEs de s'alimenter.

Moratoire d'une génération est le titre de la marche et du mouvement contre l'exploitation des énergies sales au Québec. Un moratoire, c'est la suspension volontaire d'une action. En bref ça veut dire « Wo! les moteurs ».

Après dîner, les participants ont parlé des raisons qui les amenaient à marcher contre les gaz de schiste : la peur de contaminer la nappe phréatique et l'eau; la peur de la réaction du gouvernement qui semble acheter l'idée alors qu'il y a un risque réel pour la santé des Québécois; l'indignation devant l'absence de démocratie et de consultation populaire et la crainte des représailles du gouvernement en cas de désobéissance civile.

Une femme a déploré l'absence de couverture médiatique sur les gaz de schiste et sur la marche qui s'y oppose. Un homme nous a comparé, dans notre appétit pour les énergies fossiles, à un alcoolique anonyme qui commence par le déni, passe par la colère et parvient finalement à l'acceptation, ce qui veut dire la révolution.

On a ensuite parlé de solutions : la désobéissance civile; la marche pacifique; moins consommer d'énergie pour avoir moins à en produire; utiliser les énergies propres (éoliennes, piles solaire). Quelqu'un a distribué des liens vers des sites expliquant comment produire de l'énergie soi-même. Les voici : [www.free-energy-info.com/Chapter14.pdf](http://www.free-energy-info.com/Chapter14.pdf); [www.free-energy-info.co.uk](http://www.free-energy-info.co.uk); et [www.incrovables-experiences.fr/video-9-fabriquer-un-joule-thief.html](http://www.incrovables-experiences.fr/video-9-fabriquer-un-joule-thief.html).



Philippe Duhamel s'adresse à une centaine de sympathisants venus accueillir la marche pour un Moratoire d'une génération au traversier Lévis-Québec. Philippe Duhamel s'est fait connaître pour ses actions de désobéissance civile contre l'Accord multilatéral sur les investissements (l'AMI) en 1998. L'Opération SalAMI a alerté les gouvernements et coulé l'accord international. Cela a prélué aux manifestations contre la mondialisation, à Seattle, l'année suivante, et aux autres ayant suivi contre le désengagement des États et la privatisation des services publics. « On va arrêter ça, s'il le faut par la désobéissance civile », a déclaré M. Duhamel. « Pas n'importe comment, mais par des citoyens organisés, formés en groupes d'action. Pour défendre un des plus beaux fleuves au monde ! » PHOTO DROIT DE PAROLE.

Par la suite, on a vécu l'évènement culturel le plus cool depuis l'invention des événements culturels. Rappelez-vous, nous sommes tous au sous-sol de l'église et il est environ 14 h, après la discussion. Une foule de danseurs-instrumentistes habillés en blancs débarquent et nous font danser; la

meneuse se démène et chante et on vit notre révolution par la danse. Ça soude la collectivité.

Les marcheurSEs arriveront à Montréal le 18 juin. Ceux et celles qui veulent se joindre à la marche pour une heure ou une journée sont invités à appeler

au 514-629-6986. Vous parlerez à Philippe Duhamel ou à Marie-Ève Leduc. Consultez également le site Internet pour suivre la marche et connaître toutes les manières d'appuyer les marcheurSEs.

[www.rimouskimontreal.net](http://www.rimouskimontreal.net)

**Le communautaire est-il encore populaire ?** L'État se désengage. Les fondations privées prennent la place. Les menaces fusent sur l'autonomie des groupes. **Pages 5 à 8**

# Liberté sexuelle ou liberté d'entreprise sexuelle?

En réponse à « La guerre du sexe » et « Morale ou liberté? »

Dans son dernier numéro, *Droit de Parole* publiait, sans aucun équilibre des points de vue, un dossier sur le « travail du sexe », enjeu pourtant délicat qui divise le milieu militant et le mouvement des femmes. Les deux articles

orientaient le débat vers une seule vision, celle des féministes prônant la réglementation du « travail du sexe ». Nous avons été particulièrement étonnés du traitement caricatural et mensonger réservé aux abolitionnistes qui, d'après

le titre d'un des articles, ne sont plus des féministes, ni des solidaires et qui sont associés à un courant prohibitionniste réactionnaire.

Cessons les faux débats. Comme abolitionnistes, nous ne nous reconnaissons nullement dans « la morale judéo-chrétienne » ou « cette propension au moralisme » tel que pré-

tendu par les auteurEs de ces articles, ni dans les définitions libérales de la liberté... Contrairement à ce que laisse sous-entendre le texte « Morale ou liberté », nous pensons également qu'il faut mettre en place toutes les mesures et alternatives sociales nécessaires pour répondre aux besoins des femmes qui vivent de la prostitution et favoriser leur auto-organisation.

Toutefois, nous ne croyons pas que la prostitution soit un travail librement choisi. Dans le contexte du néolibéralisme triomphant actuel, la pleine liberté de choisir s'exerce-t-elle véritablement? Un

choix pris sans alternative ne peut être un choix... mais une conséquence de l'oppression capitaliste et patriarcale. Il est désolant de constater que les textes proposés font l'impasse sur ces questions.

Reconnaître la prostitution comme un travail, c'est aussi pousser la logique jusqu'au bout! C'est l'offrir comme perspectives de carrière; c'est légaliser le proxénétisme industriel, c'est permettre à l'État de l'utiliser comme mesures de réinsertion à l'emploi; c'est soumettre les « travailleuses du sexe » à la concurrence et au libre-échange; c'est reconnaître le proxénète comme un

patron et le client comme un consommateur et leur accorder des droits, tout en relayant le corps au rang de marchandise. Est-ce là la société que nous voulons?

Pas nous! Nous avons envie de vivre dans une société libre du « tout au marché » sans exploitation, sans oppression. Nous rêvons d'un monde sans classe, sans inégalité. Mais avant tout, nous souhaitons dépasser cette société patriarcale qui attaque à chaque jour les femmes, parce qu'elles sont des femmes.

**MARIE-ÈVE DUCHESNE**  
**CYNTHIA BERGERON**  
**JONATHAN CARMICHAEL**  
**JEAN PIERRE ROY**

**ckia** 88,3 FM

TENDEZ L'OREILLE, ON PARLE DE VOUS...

**Aidez-nous à rebâtir CKIA**

**une voix libre et indépendante à Québec: devenez membre maintenant!**

600, côte d'Abraham Québec, G1R 1A1  
Tél. : 418.529.9026 www.ckiafm.org

## Réponses

Dans *Droit de parole*, chaque auteurE est responsable de ses propres écrits, mais pas des autres. *Droit de parole* n'a exposé aucune prise de position éditoriale sur le sujet, mais continuera à ouvrir ses pages à des opinions divergentes, afin de présenter un point de vue équilibré. Il faudra encore beaucoup y écrire sur de semblables sujets – pensons aussi au débat virulent sur l'implantation d'un site d'injection supervisé dans St-Roch –, en acceptant d'y lire l'exposé, parfois sans nuance, des points de vue adverses.

2624 contre 388. Voilà, en compte de mots, le déséquilibre des points de vue sur la prostitution dans les pages *Droit de parole*, en mai, que nos correspondants critiquent. L'article de notre collaboratrice Sarah Jade Bernier exposait, en 1917 mots, un réquisitoire contre la position abolitionniste. L'article du coordonnateur de *Droit de parole* formulait, en 615 mots, les points de vue de quatre membres du L.U.N.E, un groupe de défense des travailleuses du sexe; et, en 388 mots, celui de la militante abolitionniste Yolande Gedah.

En deux ans, *Droit de parole* a abordé le sujet à quatre autres reprises, exposant alternativement les points de vue qui s'affrontent : en octobre 2009

(« L.U.N.E. – Un refuge pour les prostituées à Québec », 1314 mots); en décembre 2009 (« Autour de la prostitution – Un cercle de silence », 906 mots); en mai 2010 (« Le refuge des prostituées – L.U.N.E. avance », 937 mots); en février 2011 (« Trafic humain et proxénétisme – Rendre la traite non payante », 1354 mots), au total, un déséquilibre de 1135 mots, que la publication de cette correspondance ramène à 776 mots. Évidemment, ce décompte brutal ne fait pas droit aux nuances introduites par chacun des auteurEs.

**RICHARD AMIOT,**  
**COORDONNATEUR**

D'abord, mon texte ne plaidait pas en faveur de la légalisation ni de la « réglementation », mais plutôt en faveur de la décriminalisation. La réglementation aurait pour conséquence de créer des standards dans lesquels ne pourrait pas entrer l'ensemble des travailleuses du sexe, ce qui repousserait une partie d'entre elles dans la marginalité et la clandestinité avec tous les problèmes que cela comporte. La décriminalisation permettrait de protéger les travailleuses par les mêmes lois qui régissent les autres types de travail sans pour autant encadrer leurs activités en leur donnant un statut particulier.

L'argument démagogique comme quoi l'État, en don-

nant le statut de travail à la prostitution, pourrait l'utiliser comme mesure de réinsertion à l'emploi, ne tient pas la route. En effet, il me paraît plus qu'improbable que la danse contact, par exemple, devienne une mesure de réinsertion à l'emploi pour notre gouvernement alors que cette activité est largement stigmatisée.

Il est primordial que des mesures soient mises en place afin de permettre à celles et ceux qui n'ont pas choisi d'exercer ce métier d'en sortir. Cependant, en attendant que la société de classe soit abolie, nous sommes tous et toutes obligé(e)s de travailler pour répondre à nos besoins. Que certaines personnes aient choisi le travail du sexe implique que nous devons respecter leur choix. Les mesures coercitives proposées par les abolitionnistes n'auraient pas comme effet de privilégier « l'empowerment » des personnes qui disent vouloir exercer leur métier, ces dernières n'étant pas considérées, par les abolitionnistes, comme aptes à faire un choix éclairé.

À lire la lettre Liberté sexuelle ou liberté d'entreprise sexuelle on pourrait croire que les auteurs n'ont pas lu mon texte. Celui-ci répondait d'avance à toutes ces objections. Je renvoie donc le lecteur à mon article du *Droit de parole* précédent, si « caricatural » soit-il.

**SARAH-JADE BERNIER**

## Droit de parole

266, rue Saint-Vallier Ouest  
Québec (Québec) G1K 1K2  
418-648-8043  
info@droiddeparole.org

[www.droitdeparole.org](http://www.droitdeparole.org)  
Retrouvez *Droit de parole*  
sur Facebook

*Droit de parole* a comme objectif de favoriser la circulation de l'information qui concerne l'amélioration des conditions de vie et de travail des classes populaires, ainsi que les luttes contre toutes formes de discrimination, d'oppression et d'exploitation.

*Droit de Parole* n'est lié à aucun groupe ou parti politique. L'équipe de Communications Basse-ville est responsable du contenu rédactionnel du journal. Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurEs.

*Droit de parole* bénéficie de l'appui du ministère de la

Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec.

Dépôt légal : Bibliothèque Nationale d'Ottawa, Bibliothèque Nationale du Québec  
ISSN 0315-9574  
Courrier de 2<sup>e</sup> classe  
No 40012747

Tirage : 17 000 exemplaires  
Distribués porte à porte dans les quartiers du centre-ville.  
Disponible en présentoirs.

### Équipe du journal :

Simon M. Leclerc, Élyse Groulx, Marc Boutin, Renaud Pilote, Véronique Garneau-allard, les AmiEs de la Terre de Québec,

Alfredo Ramirez, Lily Pol Neveu, Simon-Pierre Beaudet, Michaël Lessard, Nathalie Côté, Pénélope Roberge, Vélocentrix, François Couillard, Marie-Ève Duchesne, Anne-Marie Brunelle.

**Collaborations spéciales :**  
Gilles Parent, Sarah-Jade Bernier.  
**Coordination :** Richard Amiot

**Photos :** François Couillard, Marc Boutin, Marie-Joëlle Fournier.

**Design :** François Leclerc

**Webmestre :** Michaël Lessard

**Imprimeur :** Payette et Simms inc.



# SIS : site d'injection supervisé À St-Roch, au cœur du débat

La Santé publique dit oui. La Ville dit non. La société dit quoi ?

Par Richard Amiot

**Personne, à Droit de parole, ne désire promouvoir l'usage des drogues injectables, pas plus que la prostitution ou le tabagisme. Personne non plus ne veut nuire à ceux et celles qui sont affectés par ça, usagerÈRES, clientEs, résidentEs, passantEs ou commerçantEs.**

La raison, et non les préjugés, doit guider les prises de positions de tous et chacun dans un débat comme celui qui a maintenant cours sur l'implantation d'un site d'injection supervisé (SIS) pour les usagerÈRES de drogues injectables (UDI) dans le quartier commerçant du centre-ville de Québec. C'est quand même un exercice difficile et il faut féliciter le comité de quartier de St-Roch et son président, M Louis-H. Campagna, d'avoir pris la décision hardie d'engager publiquement le débat sur la question : «Un SIS au centre-ville de Québec contribuera-t-il positivement et sur le long terme à la qualité de vie du plus grand nombre?»

Répondant à quelque pression obscure, le comité exécutif de la Ville a préféré, lui se prononcer dès le 17 mai, sans plus étudier la question, sans entendre la population et sans attendre le rapport des audiences publiques du comité de quartier de

St-Roch. Quelle sagesse la conseillère du district des Faubourgs, Chantal Gilbert, n'a-t-elle ainsi pas démontrée... «*Cheap shut*», a commenté M. Campagna! Le 26 mai, le comité a fait néanmoins rapport des audiences publiques du 14 mai – auxquelles 150 personnes ont participé, déposant une quinzaine de mémoires, certains très savants et documentés. Le 16 juin, en faisant connaître sa position, le comité de quartier devait bien admettre que rien de concluant ne peut ressortir de ce processus, à ce stade, faute d'un consensus encore à bâtir.

## Point de repère

Point de repère a été à l'origine de ce débat, du moins à Québec, quand son directeur, M. Mario Gagnon, a annoncé dans les pages de *Droit de parole*, en février 2010, qu'il entendait ouvrir à Québec un service comme *Insite*, à Vancouver, dans un an. La seule question qui semblait se poser à ce moment-là était de savoir quelle ville, de Montréal ou Québec, serait la première à le faire.

Bon! un an, c'était un peu court, avant l'inauguration, mais pour faire démarrer le débat sur les chapeaux de roues, c'était bien envoyé. Un an et demi plus tard, nous en sommes à distinguer entre connaissances et préjugés, perceptions et réalités.

Derrière les principes, la morale telle que tout le monde la comprend (c'est-à-dire différemment pour chacun) et même les statistiques de la santé publique se profilent quand même



Les audiences du comité de quartier de St-Roch sur le site d'injection supervisé ont attiré 150 citoyens qui ont débattu sous la présidence du travailleur social Marc de Koninck. PHOTOS DROIT DE PAROLE

des êtres humains, ayant droit à la vie, à la sécurité et à des soins de santé adéquats comme tout un chacun. On ne partira pas de chasse aux êtres humains dans les rues de Québec, qu'il s'agisse d'UDIs ou de fumeurs de tabac.

## Les audiences publiques

La Direction de la santé publique (DSP), elle, fait dans le documenté et le scientifique, et elle recommande une telle implantation, parce que c'est la bonne méthode pour réduire les méfaits publics (désordre et nuisance publique, délits divers) qu'entraînent ces maux chez les indivi-

us; pour leur venir en aide et leur apporter les soins appropriés auxquels ils ont droit. Toute la littérature scientifique (à de rares et parfois douteuses exceptions) milite en faveur de cette solution adoptée par nombre de grandes villes en Europe.

Les mémoires rendus publics sur la page Internet du comité de quartier<sup>1</sup> ne vont pas tous dans ce sens, on s'en serait douté. L'acceptation sociale, pour nombre de résidents et pour les membres de la Société de développement commercial du centre-ville (SDC), n'est pas là. Et c'est ce qui met en danger l'installation

d'un tel service, même si d'autres résidents et même des commerçants admettent qu'un SIS contribuerait grandement à réduire les méfaits sociaux de la consommation de drogue.

D'autres, pensant faire une bonne affaire, veulent qu'on y vienne, mais à condition d'implanter un SIS à proximité d'un centre hospitalier, loin du centre-ville. Dans tous les cas, ce n'est plus dans leur cour. Mauvaise pioche.

La chose n'est pas exclue. D'ailleurs, à la DSP, on jongle avec l'idée de plusieurs SIS, histoire de mieux rejoindre les usagerÈRES, dont certains à proximité

de services de santé (hôpitaux, CLSC, cliniques médicales). Une solution que n'exclut pas non plus d'emblée le directeur de Point de repère, comme un pis-aller, au cas où l'acceptation sociale d'un SIS ne serait décidément pas acquise. Malheureusement, nous apprenait aussi Mario Gagnon, pendant les échanges ayant clos les audiences, le déménagement de Point de repère, en 2010, de la rue St-Joseph à la rue Dorchester, vraiment pas loin, peut-on penser, a eu un effet dramatique sur la fréquentation du service, la distribution de seringues stériles, les conseils en santé et l'aide sociale au UDI. Quelque chose comme 50 %. Une dure côte à remonter. Vraiment, ce genre de services doit être implanté très près des clientèles.

Et elles sont là, dans les rues marchandes et les places publiques. On ne les en chassera pas. Ça, c'est une vue de l'esprit. D'ailleurs, tous les UDI, se plaît à rappeler Mario Gagnon, ne sont pas des *junkie* des images d'Épinal. Il y a l'infirmière ou la femme d'affaires débordée, incapable de gérer son stress; il y a le père qui ne veut pas s'injecter chez lui, au risque d'être surpris par les enfants.

Et si quelqu'un pense qu'il suffit d'une peu de volonté... (Y'a pas seulement Yves Bolduc qui pense comme ça.) Qu'il aille s'en confesser!

1 [www.ville.quebec.qc.ca/apropos/vie\\_democratique/participation\\_citoyenne/conseils\\_quartier/saintroch/index.aspx](http://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/vie_democratique/participation_citoyenne/conseils_quartier/saintroch/index.aspx)

## Les cibles d'amélioration du revenu

# La ministre Boulet escamote les enjeux

QUÉBEC, 14 JUIN 2011 Le Collectif pour un Québec sans pauvreté<sup>1</sup> rejette le rapport sur le revenu des personnes en situation de pauvreté rendu public mercredi dernier par la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Mme Julie Boulet, sous le titre *Améliorer la situation économique des personnes : un engagement continu*. Alors que la ministre devait y déterminer

des cibles de revenu ainsi que les moyens d'y parvenir, elle se contente de faire l'éloge du *statu quo*, en jouant avec les mots et les chiffres.

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* oblige le gouvernement à fixer des cibles pour améliorer le revenu des personnes assistées sociales et des travailleurs pauvres. Inutile

pourtant de chercher ces cibles dans le rapport de la ministre : il n'y en a pas!

«La ministre prétend que ces cibles ne sont pas nécessaires puisqu'elles sont déjà atteintes mais, du même souffle, elle dit que les moyens pour les atteindre seraient trop dispendieux. Belle contradiction!», dénonce Robin Couture, porte-parole du Collectif.

## Contraindre au travail, inciter à la pauvreté

Les dernières années ont montré qu'un meilleur soutien au revenu favorise le retour au travail : en effet, ce sont les prestataires avec enfants, mieux appuyés, qui ont le plus quitté l'aide sociale. La logique de ce gouvernement apparaît clairement : maintenir l'aide sociale à un niveau de misère, afin

de garder le salaire minimum le plus bas possible, en faisant fi des droits humains élémentaires.

## Sous-estimer le coût de la pauvreté

Pour la ministre, les cibles de revenu recommandées par son propre comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CCLPES), sont tout simplement impensables, parce que beaucoup trop coûteuses. Elle se base sur une étude qu'elle a commandée à une firme privée

bien identifiée idéologiquement pour démontrer que la facture s'élèverait à 2,3 milliards \$ par année, ce que le Québec n'aurait pas les moyens de payer.

1 Depuis 1998, le Collectif pour un Québec sans pauvreté regroupe 35 organisations nationales québécoises, populaires, communautaires, syndicales, religieuses, féministes, étudiantes, coopératives ainsi que des collectifs dans quinze régions du Québec.

Info : [www.pauvrete.qc.ca](http://www.pauvrete.qc.ca)

# La prostitution masculine

Méconnue, clandestine, ignorée, la prostitution masculine n'en est pas moins réelle. Qui sont ces garçons? Qu'est-ce qui les motive? Comment se retrouvent-ils là?

Par **François Couillard**

Pour tenter de démystifier le phénomène, le professeur à la Faculté des sciences sociales de l'université Laval Michel Dorais a donné une conférence dans le cadre des Mardis de l'anarchie, au Café-bar coop l'AgitéE, le 17 mai. M. Dorais est l'auteur du livre *Travailleurs du sexe* (vib éditeur, 2003, 112 p. 16,95\$).

Les différences entre la prostitution des femmes et des hommes sont importantes. Par exemple, entre 1986 et 1995, selon le Centre canadien de la statistique juridique<sup>1</sup>, 47% des personnes interpellées pour des causes reliées à la prostitution (communications à des fins prostitutionnelles) étaient des hommes. Pourtant, entre 1991 et 1995, sur 63 victimes de meurtre connues pour se livrer à la prostitution, 60 étaient des femmes.

## Plus de femmes punies

Les femmes sont aussi davantage punies par les tribunaux que les hommes, «peut-être parce qu'elles sont plus susceptibles d'avoir déjà été condamnées ou parce qu'elles font face à des accusations multiples. Par exemple, 39% des femmes condamnées en 1993 ou 1994 ont été incarcérées, contre seulement 3% des hommes», avance le Centre canadien

de la statistique juridique. Rappelons aussi que si la prostitution de rue pratiquée par les femmes représente 20% de l'acti-

mâle liés à un proxénète. Ils sont en général beaucoup moins liés au milieu criminel et subissent moins de violence.



Le professeur Michel Dorais, accoudé au bar-coop l'AgitéE, le 16 mai dernier. PHOTO FRANÇOIS COUILLARD.

tivité prostitutionnelle, elle entraîne 80% des accusations criminelles.

Les ravages psychologiques de la prostitution sont aussi gérés différemment. Selon M. Dorais, les hommes résistent mieux. L'explication serait essentiellement culturelle. Grosso modo, les hommes seraient socialement construits pour être plus endurant.

Pour une personne prostituée, la peur d'être violentée est la même. Aussi, rare sont les prostitués

## Typologie

M. Dorais a réalisé une enquête en se basant sur le témoignage de 40 hommes. Il les divise en quatre types bien distincts traduisant des réalités différentes.

► **Les gars de la dérive** : abusés sexuellement, mentalement et physiquement brisés, le gars de la dérive est en mode survie. Il a besoin d'argent rapidement, le plus souvent pour satisfaire son besoin de drogue.

► **Les gars d'appoint** : ils vivent souvent une relation de couple avec une femme.

Ils ont un boulot à côté. Ils considèrent la prostitution comme un véritable travail pour «faire un coup d'argent» occasionnellement.

► **Les gars de l'appartenance** : ce sont des gens qui ont été guidés dans la prostitution par un membre de la famille.

► **Les gars de la libération** : ceux-ci, plus rare (6 sur les 40 interrogés par le professeur Dorais), ont la vision la plus positive de la prostitution. Ils aiment ça. Ils ont un niveau d'éducation plus élevé. «Pourquoi pas, je rends service», disent-ils en somme. 13 d'entre eux se qualifient d'hétéros. La vaste majorité de leurs clients sont des hommes.

## Le même terreau

Bien que différentes, la prostitution des femmes et des hommes provient du même terreau : la misère, la drogue et la violence. Lors de l'enquête, 20 hommes ont avoué spontanément avoir déjà été violés. Le viol permettrait d'opérer une rupture entre le corps et l'esprit. Plusieurs ont connu des relations familiales difficiles (fugues, relation père-fils déficitaire). Peu d'entre eux sont allés très longtemps à l'école.

Les clients font appel aux prostitués pour les mêmes raisons que pour les femmes prostituées : le désir d'exercer son pouvoir, commettre des actes dégradants et le non-engagement.

1 [www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/85-002-x1997002-fra.pdf](http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/85-002-x1997002-fra.pdf)

Vélocentrix

## Voir sa ville ou son village en vélo

Un tiers du territoire des grandes villes est consacré au système routier. Alors, pourquoi ne pas profiter de la belle saison pour prendre les routes d'assaut et parcourir la ville de Québec et ses campagnes environnantes en pratiquant le cyclotourisme? Simple et économique, le cyclotourisme est un fabuleux moyen de découvrir son coin de pays.

Un vélo en bon état de fonctionnement, muni d'un porte-bagage, deux pochettes de cyclotourisme, et quelques outils de base, voilà l'essentiel à posséder pour partir explorer les alentours à grands coups de pédales. Sans matériel de camping, il faut planifier l'itinéraire, afin d'avoir toujours un toit sur la tête, la nuit venue. Les différentes pistes cyclables sont parsemées d'établissements «Bienvenue cyclistes!MD». Pour voir la liste de ces établissements, consultez [www.routeverte.com](http://www.routeverte.com).

## Près des gens

Pour un peu plus d'autonomie et d'économie, ajoutez tente, matelas de sol, sac de couchage, gamelle et brûleur à votre équipement. Muni de ce matériel, il est possible de dormir où bon vous semble. Les cours d'école, les terrains d'église, les petits boisés des quartiers résidentiels sont tous de bons endroits pour élire domicile pour une nuit. Pour les moins aventureux, il y a aussi possibilité de planter sa tente sur le terrain d'un hôte contacté via le site [fr.warmshowers.org](http://fr.warmshowers.org). Ce site met en contact les cyclotouristes entre eux et offre la possibilité de proposer ou demander

l'hospitalité. En voyageant de cette façon la seule dépense courante est l'épicerie, qu'il faut payer même si on voyage en voiture. Bien que la dépense d'énergie soit plus considérable (31 calories au kilomètre), il est moins coûteux de nourrir un cycliste qu'une voiture! De plus, la bicyclette permet une proximité avec les gens que l'automobile empêche.

En allant plus lentement qu'en voiture, on a le temps d'observer le paysage, de s'émerveiller devant les beautés de la nature ou l'architecture, de voir les framboisiers scintillant sous nos yeux... et d'arrêter facilement se remplir la fraise. La lenteur et le fait de ne pas être entouré d'une carcasse de métal permettent aussi d'entrer en contact avec les gens et se faire demander : «Où est-ce que tu vas comme ça?» Question qui peut mener à un bon repas, voire un lit confortable. Le même passant saisira l'occasion pour démontrer que son village est le plus beau et faire découvrir des attraits que le guide Ulysse ne connaît pas. Le vélo est un moyen de transport à la vitesse de l'homme et de la femme, qui permet de rester près d'eux.

## Au premier coup de pédale

Si, au premier coup de pédale, le vélo chargé paraît lourd et difficile à tirer, la charge finit par faire partie du cycliste. Alors, le rythme et la continuité prennent le dessus sur les blocages et le coup de pédale devient un automatisme. C'est à ce moment que l'esprit se libère pour amener le voyageur ailleurs que sur la route et qu'un sentiment de liberté envahit le cyclotouriste. Cet été il faut oser la joie d'être le propulseur propulsé et goûter à des vacances simple et économique sur deux roues. Pour en savoir plus sur cette façon de voyager, il y aura une formation sur le cyclotourisme à l'atelier de Vélocentrix, le mercredi 15 juin, à 18h. Inscription à [www.velocentrix.org](http://www.velocentrix.org). PÉNÉLOPE ROBERGE POUR LE COLLECTIF VÉLOCENTRIX

**Plus lent que la voiture, plus près des gens, de la nature et de sa ville : le vélo!**

## Tahrir, le bateau pour Gaza

# Deux Québécoises sont de l'expédition

Les responsables de la campagne du bateau canadien pour Gaza ont baptisé celui-ci Tahrir (libération, en langue arabe) en l'honneur de la place Tahrir, au Caire, devenue le lieu emblématique du soulèvement démocratique s'étant propagé dans le monde arabe en 2010 et 2011.

Deux militantes québécoises bien connues, Manon Massé et Marie-Ève Rancourt, seront de l'expédition du Tahrir. Le bateau canadien ([www.tahrir.ca/fr](http://www.tahrir.ca/fr)) se joindra à ceux d'une douzaine d'autres pays, au sein la Flotille de la liberté II, pour briser le blocus israélien en livrant de l'aide humanitaire à la popula-

tion palestinienne de Gaza. La mission se veut un défi non violent à Israël. Elle a recueilli des fonds et des appuis partout au Québec, au Canada et dans le monde.

## Danger!

Gaza est devenu la plus grande prison du monde, avec un million et demi de Palestiniens, hommes, femmes et enfants sans avenir, vivant dans une précarité extrême.

L'abordage de la première Flotille de la liberté pour Gaza par l'armée israélienne, le 31 mai 2010, en haute mer, est considéré comme un acte de piraterie. L'assaut armé des six cargos (deux autres avaient été

sabotés) transportant 581 passagers, de l'aide humanitaire et des matériaux de construction destinés à la population de la bande de Gaza avait fait neuf morts et vingt-huit blessés

Les deux Québécoises débarqueront à Athènes le 19 juin, mais la date du rassemblement de la flottille en mer Méditerranée est tenue secrète. Manon Massé est bien connue entre autre pour avoir été candidate de Québec Solidaire lors des dernières élections provinciales. Marie-Ève Rancourt, avocate et détentrice d'une maîtrise en droit international et politique internationale, est déléguée par la Ligue des droits et

libertés pour documenter toute violation du droit international et des droits de la personne que pourrait commettre Israël.

Résidente de Québec depuis peu, Marie-Ève travaille depuis quatre ans dans le milieu communautaire en défense collective des droits, notamment à titre de porte-parole du MÉPACQ (Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec). «Il est plus que temps de réclamer et d'exiger le respect des droits qui sont quotidiennement bafoués à Gaza. Sans justice, il n'y aura jamais de paix en Palestine», déclare Mme Rancourt. R.A.

**60 programmes gouvernementaux s'adressent aux quelque 5000 organismes communautaires du Québec : PACTE • PAD (Programme action diversité) du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale • CAB • ROC 03 • PARI (Programme d'appui aux relations interculturelles) du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles • MÉPACQ (Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec) • RÉPAC (Regroupement d'éducation populaire en action communautaire des régions de Québec et Chaudière-Appalaches) • PSOC (Programme de soutien aux organismes communautaires), du ministère de la Santé et des Services sociaux • PAMEC (Programme d'aide aux médias écrits communautaires • FSGPQ (Fonds de solidarité des groupes populaires de Québec • PANA (Programme d'accompagnement des nouveaux arrivants), du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) etc...**

# Le communautaire est-il encore populaire ?

Le mouvement communautaire croule sous les exigences administratives exorbitantes du gouvernement et les menaces diffuses des fondations privées : on assiste à l'émergence au Québec du « philanthrocapitalisme » à l'américaine.

Par **Richard Amiot**

Il se crée une dizaine de nouveaux groupes communautaires chaque année à Québec (région 03). Il en disparaît aussi quelques uns, comme l'Association de cuisines collectives et créatives de Québec (AC<sup>3</sup>RQ), à laquelle le gouvernement a coupé les vivres en 2009, sans que la qualité des services qu'elle rendait ait jamais été mise en cause. Rien ne l'a remplacée pour aider à la mise sur pied des cuisines collectives à Québec.

## Financement public

Le gouvernement provincial est le principal bailleur de fonds des groupes communautaires. La part d'autofinancement de chacun varie beaucoup, mais Québec leur a versé 844 126 380 \$ en 2009-2010 (pour 5070 organismes – et non 1 milliard de \$, comme nous l'avancions

erronément dans un récent article. Voir : «Le communautaire dégriffé et... privatisé», mai 2011, p. 11). Dans la région de la capitale nationale, la même année, c'était 70 610 420 \$, pour 436 organismes (et non 230 M \$ pour 300 organismes. Excusez l'hyperbole bien involontaire).

D'ailleurs, ces montants varient selon ceux qui les examinent. Ainsi, dans le secteur de l'environnement, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) dit financer 86 organismes communautaires à hauteur de 17 208 953 \$ (dont 12 organismes de la capitale nationale, pour un montant de 2 299 289 \$).<sup>1</sup>

Pourtant, le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) a trouvé des subvention totalisant seulement 390 000 \$, pour 2 organismes appuyés par

ce ministère. C'est que le RQ-ACA (rassemblant la plupart des organismes communautaires au Québec, par l'intermédiaire de 59 regroupements ou associations nationales) ne

## Le monde communautaire se plaint des comptes à rendre à l'État. Qu'en sera-t-il avec le privé ?

considère pas les conseils régionaux de l'environnement (CRE), les organismes de bassin versant des rivières et les comités ZIP (zone d'intervention prioritaire) comme des organismes communautaires. Ce sont des créatures du gouvernement. De même, le RQ-ACA ne considère pas les Carrefours jeunesse-

emploi comme des organismes communautaires.

Pour le RQ-ACA, l'État québécois avait, en 2008-2009, consacré quelque 446 M \$ au soutien de la mission des organismes communautaires autonomes et avait conclu avec eux des ententes de service totalisant près de 248 M \$, en plus de 50 M \$ pour des projets ponctuels.

## Une politique publique

La valse des millions étourdit. Elle ne doit pas faire oublier l'essentiel du débat sur l'action communautaire : l'autonomie. Qu'est-ce qui distingue une vraie organisation communautaire (par définition, à buts non lucratifs) autonome : une assemblée générale souveraine des membres; l'élection libre des dirigeants; une autonomie de gestion garantissant l'exercice de ces droits. Sans remettre en question les principes démocratiques, le gouver-

nement cherche sans cesse à exercer un contrôle grandissant sur leur gestion.

## Le philanthrocapitalisme

Le gouvernement pousse aussi de plus en plus le communautaire dans les bras des fondations privées qui peuvent lui imposer des orientations auxquelles les organisations de base n'auraient pas consenti normalement. Mis ainsi face à des fondations privées (qui n'ont pas d'autres comptes à rendre qu'à leurs propriétaires), comment réagir, sinon en se pliant à leur volonté? Surtout quand le gouvernement fait dépendre son propre financement de la faveur des mêmes fondations? Ainsi seraient-on passé, presque sans s'en apercevoir, «de la philanthropie au philanthrocapitalisme»<sup>2</sup> attaché au char de l'État. Si le monde communautaire se plaint des comptes

à rendre à l'État, qu'en sera-t-il avec le privé?

## Drôle de fête

L'automne 2011 marquera le 10<sup>e</sup> anniversaire de la Politique de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome adopté en grande pompe sous le gouvernement Bouchard. Les célébrations, si célébrations il y a, se dérouleront dans une atmosphère lourde de suspicion et même de franche hostilité du monde communautaire à l'endroit de gouvernement.

Tous les programmes de financement sont revus selon une politique n'ayant fait l'objet d'aucun débat démocratique; la reddition de comptes (rapports au gouvernement) gruge chaque année plus d'énergie; les mêmes plaintes reviennent année après année à l'endroit d'un gouvernement qui en demande toujours plus. (suite page 8)

# L'État se désengage. Les menaces fusent.

Le gouvernement coupe dans les services publics. Il fait pression sur les organismes communautaires pour prendre la relève. Il remet en question leur autonomie.

Par **Marie-Ève Duchesne**

C'est depuis avril 2001 qu'existe au Québec une politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome. Cette politique permet, entre autre, de financer la mission globale aux organismes en défense collective des droits.

Lors de la troisième rencontre nationale de l'action communautaire autonome, les 29 et 30 mai 2001, 150 représentantEs de différents secteurs d'action communautaire ont décidé majoritairement d'appuyer cette nouvelle politique. En adoptant cette politique, avons-nous fait un pas de plus vers une société démocratique ou avons-nous créé l'ouverture pour un contrôle de notre mission? Je vous propose ici un portrait des inquiétudes qui peuvent planer quand on regarde ce qui se passe au niveau de la lutte à la pauvreté, des Centres locaux d'emploi (CLE) et des groupes de défense de droits des personnes assistées sociales.

## Un droit malmené

Bien qu'essentiel à la démocratie, le droit de manifester et de contester l'ordre établi ne fait pas l'unanimité au sein de l'État. Ainsi, pour certains, il s'agirait de l'une des plus grandes contradictions de ce mode de financement puisque, quotidiennement, les groupes de défense col-

lective des droits «mordent la main» de ceux qui nourrissent leur mission globale. Jusqu'à quand «la main» acceptera-t-elle cette contestation? Jusqu'à quel degré de «morsure» pourra-t-elle se rendre? Y a-t-il une stratégie derrière tout ça?

Tout comme nombre de personnes assistées sociales au Québec, plusieurs groupes de défense collective des droits des personnes assistées sociales souffrent de sous-financement. Chômage en été, périodes de fermeture, mises à pied sont le lot de plusieurs groupes membres du Front commun des personnes assistées sociales du Québec. Pour tenter de comprendre comment l'État pourrait réagir pour aider ces groupes et, par le fait même, la démocratie au Québec, voyons un peu ces réactions actuelles du point de vue de la lutte à la pauvreté en général.

## Lutte à la pauvreté

Depuis 2002, une loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale a été adoptée. De cette loi découlent différents plans de lutte à la pauvreté. Le dernier, intitulé *Le Québec mobilisé contre la pauvreté*, sorti en juin dernier, est axé beaucoup sur la mise sur pied de tables locales de concertation (appelée Approche territoriale intégrée - ATI) pour lutter contre la pauvreté. Hau-

tement contestée par les groupes, cette stratégie locale ne s'attaque aucunement aux causes structurelles de la pauvreté. On se contente ici de reléguer la lutte à la pauvreté à certains «acteurs et actrices du milieu», de créer des projets par secteur, projets tournant principalement autour de services pouvant temporairement atténuer certains effets de la pauvreté sans pour autant l'abolir.

Pour diminuer les effets du sous-financement des groupes de défense de droits des personnes assistées sociales, le même principe pourrait-il s'appliquer? Malheureusement, oui. Avec le principe de convergence appliqué par Jean Charest depuis son élection en 2003, les compressions budgétaires dans les services publics se font sentir. C'est le cas, du moins, dans les Centres locaux d'emploi (CLE), et ce, de manière plus agressive depuis un peu plus d'un an.

## Coups de services

Un peu partout, on assiste à la centralisation des services par région. Ainsi, il n'est pas rare de voir le modèle suivant s'appliquer. Dans une même région, on centralise les premières demandes d'aide sociale dans un CLE, les dossiers déjà actifs dans un autre et ceux des personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi dans un autre.

Qu'arrive-t-il avec les autres CLE d'une même région? La recette diffère, allant de la fermeture, à certains endroits, à la formule Visio-Guichet<sup>1</sup> pour d'autres.

Ces compressions attaquent directement le droit à l'aide sociale, puisque ces

## Les groupes de défense collective des droits des personnes assistées sociales souffrent de sous-financement.

centralisations de services viennent avec des coupures dans le personnel (seulement unE agentE d'aide sociale sur deux est remplacé à l'heure actuelle). Résultat : les personnes assistées sociales qui font une première demande ne sont plus rencontrées par un ou une agente; elles sont d'ailleurs de moins en moins rencontrées. Depuis l'application de cette nouvelle procédure, où l'on demande aux agentEs de rencontrer le moins de personnes possible, une personne sur deux voit sa demande rejetée dans certains CLE de la région de Québec. Pire encore, près de 70% des demandes sont rejetées en Abitibi.

En sachant ce qui se passe au niveau des services offerts aux person-

nes assistées sociales, que pourrait-il se passer avec les groupes qui défendent leurs droits? Affamés par leur sous-financement, ces groupes iront-ils jusqu'à dénaturer leur mission de défense collective pour pallier l'information et l'accompagnement pratiquement indisponibles dans les CLE? Se verront-ils offrir des subventions pour jouer ce rôle à moindre coût pour l'État? Pire encore, notre financement deviendra-t-il conditionnel à ce rôle?

## Vigilance

Commençons dès maintenant à être vigilantEs face à cette tendance pour assurer la résistance contre toute attaque aux droits des personnes et aux groupes qui les défendent.

Rappelons-nous toujours l'objectif de participation à une vie démocratique active quotidienne qui nous anime. N'oublions jamais que les organisations où nous militons proviennent des mobilisations populaires où les gens se regroupaient pour se donner une voix. Parce que l'essence même de nos groupes populaires sont les personnes au cœur du projet de société que nous cherchons à bâtir un peu plus chaque jour.

<sup>1</sup> Pour voir un exemple de Visio-Guichet : [www.icilevis.com/fr/accueil-lecture.aspx?sortcode=1&id\\_article=4806](http://www.icilevis.com/fr/accueil-lecture.aspx?sortcode=1&id_article=4806)



## Le RÉPAC

Le regroupement d'éducation populaire en action communautaire des régions de Québec et Chaudière-Appalaches (RÉPAC-03-12) a vu le jour en 1981 sous le nom de Regroupement des OVEP (organisme volontaire d'éducation populaire) de la région de Québec. Ses membres fondateurs sont des groupes de défenses de droit, des groupes populaires, des comités de citoyens, tels le Comité des citoyens et des citoyennes du quartier Saint-Sauveur (CCCQSS) et l'Association de défenses des droits sociaux du Québec-Métropolitain (ADDS-QM). «Ils se sont d'abord unis pour défendre l'éducation populaire autonome et en soutenir le financement», rappelle Denis Falardeau, qui était présent à l'assemblée générale de fondation.

L'organisation a adopté le nom de Regroupement d'éducation populaire en action communautaire des régions de Québec et Chaudière-Appalaches (RÉPAC-03-12) au début des années 1990. La quarantaine de membre du RÉPAC partagent toujours



# Avant-dernier souper à bord du Titanic

Au Fonds de solidarité des groupes populaires de Québec (FSGPDQ), les donateurs se font rares. Les membres sont hésitants face à des changements historiques.

des outils d'éducation populaire.

Depuis ses débuts, ce regroupement a pris la parole sur les questions d'actualité. « Revendicateur », le RÉPAC? « Certes! Mais ô combien dynamisant », résume Carol-André Simard, un militant de longue date.

Comme plusieurs de ses membres, le RÉPAC est financé par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) au sein du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Il compte aussi sur l'appui de communautés religieuses qui soutiennent ses activités et celles de plusieurs de ses membres.

NATHALIE CÔTÉ

## Le ROC 03

Le Regroupement des organismes communautaire de la région de Québec (ROC-03) a été fondé en 1992. Les groupes communautaires voulaient se doter d'une organisation capable de les représenter collectivement. À la même époque, d'autres groupes semblables naissaient partout au Québec, réagissant aux réformes gouvernementales d'alors.

Les 208 membres du ROC 03 (en octobre 2009) à Québec, dans Portneuf et dans Charlevoix, sont des groupes d'alphabétisation, des centres d'hébergements pour femmes, des maisons de jeunes, des dizaines d'associations et de groupes communautaires, populaires et bénévoles travaillant avec des personnes handicapées ou ayant des problèmes de santé mentale, de toxicomanie, etc. Ils reçoivent des subventions principalement du ministère de la Santé et des Services sociaux.

« Oui, on a des subventions, mais cela ne fait pas de nous des fonctionnaires », soutient Vicky Brazeau, directrice générale du ROC 03. « Dans les groupes communautaires, ce qui est décisionnel, ce n'est pas l'État, c'est le conseil d'administration et l'assemblée générale des membres », rappelle Mme Brazeau. « L'enjeu le plus important actuellement, analyse Vicky Brazeau, c'est la question de l'autonomie des organismes. On a aussi une lutte sociale commune à mener contre les coupures dans les services sociaux. Tous les groupes sont touchés. » n. c.

## Le FSGPQ

Le Fonds de solidarité des groupes populaires de Québec a été fondé en 1974.

Ses membres actuels sont : les AmiEs de la Terre de Québec (ATM-Q), fondé en 1978; l'Association pour la défense des droits sociaux du Québec métro (ADDS-QM), 1973; le Bureau d'animation et information logement (BAIL), 1970; le Comité des citoyenNES du Quartier St-Sauveur (CCCQSS), 1969; le Comité Populaire St-Jean-Baptiste (COMPOP), 1976; CKIA (88.3 FM) ou Radio Basse-Ville, 1984; le Groupe de défense des droits des détenues (GDD-DQ), 1977; le journal *Droit de Parole* (Communication Basse-Ville), 1974.

### PHOTOS CI-DESSUS

Québec, 2011, angle des rues St-Vallier Est et Dorchester. À gauche : même coin de rue avant 1970. La ville s'est transformée, le monde communautaire s'adapte, répond à des besoins changeants et doit conserver son autonomie pour ne pas être qu'un instrument aux mains du pouvoir et d'intérêts privés.

PHOTOS : MARC BOUTIN.

### Compte-rendu et commentaire par Marc Boutin

Le Fonds de solidarité des groupes populaires de Québec (FSGPDQ) – à ne pas confondre avec le Fonds de solidarité de la FTQ – est né en même temps que le journal *Droit de Parole*, dans l'exubérance des années 1970, au temps où les militants se permettaient de croire à l'avènement d'un Grand Soir.

Le mouvement populaire ne niait pas avec la *puck* à l'époque. Dans l'esprit de ses fondateurs, *Droit de Parole* devait détrôner *Le Soleil* et le Fonds devait remplacer La Plume Rouge (aujourd'hui *Centraide*) qui avait osé, en 1973, proposer la fusion des comités de citoyens de St-Roch et St-Sauveur pour économiser sur ses subventions.

Les comités de citoyens et d'autres groupes populaires décidèrent alors de créer une fondation gérée par un conseil d'administration nommé par les groupes pour amasser des fonds et les distribuer au mérite, premier pas vers le but ultime, l'autonomie financière de tout un mouvement.

### Services ou défense de droits

Le Fonds de solidarité, à l'automne 1974, compte autant de groupes de service que de défense de droit.

Les premiers œuvrent au bien-être de leurs propres membres (coop d'habitation, garderie, groupe de ressources techniques, etc.) ou des autres (familles dans le besoin, maison de jeunes, friperie, banques alimentaires, réinsertion sociale, etc.). Les groupes de défense de droit, eux (comités de citoyens, groupes féministes, écologistes, défenseurs des droits des assistés sociaux, des locataires, des consommateurs, etc.) œuvrent pour une plus grande justice sociale.

Déjà, à cette époque, l'État cherche à cantonner les groupes populaires dans la charité et les services aux personnes dans le besoin, pour dispenser ses services à rabais. Conscient du phénomène, le Fonds de solidarité se sépare progressivement des groupes de services et se cantonne dans la défense de droits. Aujourd'hui, le Fonds compte six groupes de défense de droits, en plus d'une radio et d'un journal communautaires dont la vocation est aussi orientée dans le même sens.

### Le bilan

Le Fonds mène une campagne annuelle de levée de fonds, publie un calendrier et un journal interne (*Le Solidaire*), en plus d'organiser le Souper de la Solidarité. Loin de l'orgie gastronomique, ce repas communau-

taire demeure une activité très courue (environ 200 participants), une occasion rare pour les militants et les bénévoles de se reconnaître entre eux.

À cause de la désorganisation politique relative de la gauche, la défense de droits est sérieusement mise à mal. À preuve, depuis 20 ans, les subventions consenties aux groupes de service ont littéralement explosé, tandis que celles versées aux groupes de défense ont stagné ou rapetissé comme peaux de chagrin. Pis encore, le gouvernement canadien a décidé de subventionner directement ce

Depuis cinq ans, « ça va mal à la shop! »

qu'il appelle les clientèles, une façon de laisser tomber la défense de droits pour les services directs aux individus.

Pendant que l'administration Labeaume retirait, en 2010, sa subvention annuelle de 5 000 \$ au Fonds (pour l'accorder... à la grande marche bleue?), Christine St-Pierre, la ministre de la... Condition féminine, elle, refusait de venir en aide à la Fédération des femmes, un groupe luttant (suite page 8)



## Saviez-vous que, depuis le 1<sup>er</sup> mai 2011,

le taux du salaire minimum a augmenté et est passé de 9,50\$ à 9,65\$ l'heure? Pour les salariés au pourboire, le taux est haussé à 8,35\$ et pour les salariés de l'industrie du vêtement, le taux est fixé à 9,65\$ l'heure. Votre employeur doit, dès le 1<sup>er</sup> mai, vous rémunérer à ces taux. Les salaires minimums sont fixés afin de protéger les travailleuses et travailleurs et aucun employeur, peu importe le motif, ne peut exiger qu'un salarié travaille à des conditions moindres que celles prévues par la Loi sur les normes du travail. En tant que salarié, vous avez des droits et si vous croyez que votre employeur ne les respecte pas, différents recours s'offrent à vous.

Si vous désirez plus d'informations, communiquez avec l'organisme G.A.I.N.S. (Groupe d'Aide et d'Information pour les Non-Syndiqués) au 418-922-2453. Une équipe de professionnels bénévoles œuvrent au sein de cet organisme et sont dévoués à faire respecter les droits des non-syndiqués. Ils se feront un plaisir de vous informer et vous guider.

### LE COMMUNAUTAIRE EST-IL ENCORE POPULAIRE?

Suite de la page 5

Ainsi le président d'un regroupement régional écrivait-il, ce printemps : «Il est carrément inadmissible, vous en conviendrez certainement, que les réponses aux demandes d'aide financière déposées en mai 2010 dans le cadre du PSISC (Programme de soutien aux initiatives sociales et communautaires) n'aient été rendues qu'en mars 2011. [...] Trouvez-vous normal que la réponse aux projets 2010 ait été donnée 1 mois avant le dépôt des nouvelles demandes 2011, soit un an après leur dépôt – les rendant du coup nécessairement caduques vis-à-vis de leur échéancier?!» Le gouvernement se comporte-t-il ainsi avec les entrepreneurs privés?

Le point d'orgue du 10<sup>e</sup> anniversaire de la Politique de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome sera un colloque du RQ-ACA, les 23 et 24 septembre, à Longueuil. À cette occasion, le monde communautaire souhaite, affirme le RTQ-ACA que «le gouvernement actuel se commette publiquement et politiquement davantage en faveur de l'actuelle Politique».

**1** Toutes les données financières sont disponibles sur le site web du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) : [www.mess.gouv.qc.ca/sacais](http://www.mess.gouv.qc.ca/sacais) et sur celui du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) [www.rq-aca.org](http://www.rq-aca.org)

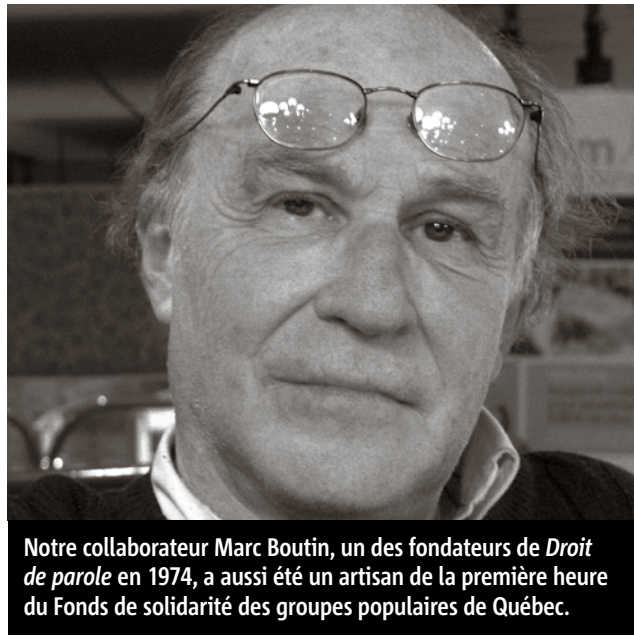
**2** Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage : [www.rocqld.org/public/files/2011/02/reflexon-sur-les-ppp-sociaux-rocqld.pdf](http://www.rocqld.org/public/files/2011/02/reflexon-sur-les-ppp-sociaux-rocqld.pdf)

### AVANT-DERNIER SOUPER À BORD DU TITANIC

Suite de la page 7

pour l'égalité hommes/femmes ayant vu sa subvention fédérale diminuée de 240 000\$!

Vue la situation difficile des groupes de défense de droits, on pourrait penser que le FSGPDQ saisirait la



Notre collaborateur Marc Boutin, un des fondateurs de *Droit de parole* en 1974, a aussi été un artisan de la première heure du Fonds de solidarité des groupes populaires de Québec.

balle au bond et réagirait sur la place publique, pour alerter, attaquer, peut-être, qui sait... La dernière assemblée générale a plutôt choisi de ne pas faire de vagues. Et de se contenter du petit *plouf* habituel!

### À bord du Titanic

C'est connu, la défense des droits collectifs me tient à coeur. Partant, en compagnie d'une vingtaine de personnes, j'assistais (en tant que membre du c.a. de *Droit de Parole*) à l'assemblée générale annuelle du Fonds le 5 avril dernier. En fait, j'avais été averti que certaines choses ne tournaient pas rond et je voulais juste contribuer à relancer la machine.

À part les questions administratives courantes, l'assemblée générale annuelle du Fonds comprend

deux points importants : le bilan – présenté par le conseil sortant – et le plan d'action – où les membres peuvent proposer de nouvelles orientations.

D'entrée de jeu, le permanent du Fonds, quittant bientôt son poste, nous présente son bilan de la campagne 2010 : «Ça va mal à la *shop!*» Depuis cinq ans, il y a une baisse

constante du nombre de donateurs. Cette année seulement, leur nombre est passé de 130 à 110. Les communautés religieuses, elles, ont donné 19 100\$ en 2009 et 15 700\$ en 2010. Une baisse de 20% en une seule année.

Même scénario du côté des syndicats : neuf d'entre eux n'ont pas répété leur don cette année. Du côté de la Ville de Québec, la contribution est passée de 5 000\$ à 0\$! Quant aux groupes membres, de 2 500\$ et plus qu'ils recevaient il y a quelques années, ce montant n'est plus aujourd'hui que de 1 500\$.

Rendu là, je m'imaginai à bord du Titanic, en train de dîner avec un capitaine Smith un peu pompette, un iceberg approchant par tribord devant.

### Le plan d'action

Réaction positive dans la salle : l'heure est grave, il faut agir... Un vétéran suggère de convoquer des états généraux du mouvement populaire pour relancer la défense de droits. Pour lui, les acquis du Fonds sont importants, mais le temps est venu de «brasser la canisse» pour pas «que le souper prenne au fond».

Après une courte pause – j'ai cru entendre quelqu'un bougonner : «Faut pas que ça finisse tard» –, retour sur le plan d'action et les nominations au conseil d'administration (il n'y a pas d'élections, chaque groupe nomme son représentant).

À mon tour de prendre la parole. Je risque donc une première proposition : accueillir tout de suite un nouveau groupe-membre. Je suggère d'approcher l'EnGrEnAgE de St-Roch. Un membre du C.A. objecte que si la proposition est acceptée, ce serait une fuite vers l'avant, qu'il faut d'abord définir une stratégie de recrutement avant de recruter, et que, vu le temps de réflexion nécessaire, un nouveau groupe ne pourrait être admis avant l'assemblée de 2012.

Voilà qui semble très raisonnable. Mais je me rappelle soudain avoir fait une proposition analogue il y a quatre ou cinq ans, si ma mémoire est bonne – elle ne l'est pas toujours – et avoir récolté une réplique du même type.

Le vote est demandé : 3 pour, 3 contre et 2 abstentions. Il n'y a pas de majorité, donc la proposition est rejetée. Merde!

Une autre proposition viens de la salle : que le Fonds tienne avant un an des états généraux élargis pour discuter d'une relance du mouvement. Réaction immédiate dans la salle : vous voulez qu'on organise des états généraux, c'est bien beau, mais quand vient le temps de préparer le souper annuel, personne ne se pointe. J'ai pas pu m'empêcher d'ajouter : «préparer le souper, ça ne m'intéresse pas trop; mais organiser des États généraux, j'y serais, c'est certain!»

Quelqu'un demande le vote : 2 pour, 3 contre et 3 abstentions. C'est pas vrai! Frustré et en désespoir de cause, je lance une proposition de type pétard mouillé : que le fonds mandate un sous-comité formé de volontaires qui ne seraient pas membres du conseil d'administration pour voir à la possibilité de convoquer des états généraux des groupes membres du Fonds pour l'année 2012, 2013 ou plus tard. Réaction dans la salle : c'est la même proposition que précédemment et on vient de voter contre. Contre-réaction : c'est pas vrai, elle est différente.

Je demande le vote : un pour, 3 contre et 4 abstentions. Je m'y attendais.

Le vote : un pour, 3 contre et 4 abstentions. Je m'y attendais.

### La résignation

Je me résigne à regarder approcher l'iceberg avec Smith en pensant que... changer de cap, mon capitaine, ça demande vraiment trop d'énergie. L'assemblée s'achève par un vote sur un plan d'action qui maintient et bonifie le Souper de solidarité, qui prévoit organiser une campagne avec un objectif de 50 000\$, etc., etc...

Avant la levée de l'assemblée, les groupes membres ont entériné la nomination des membres du nouveau conseil d'administration. La plupart des représentants de l'ancien c.a., qui, soit dit en passant, sont dévoués à la cause, furent reconduits. Prochain rendez-vous : le souper du Fonds en décembre prochain. J'y serai, avec ma ceinture de sauvetage.

**ROSE DU NORD**  
Solidairement engagées

Tu as des questions à l'aide sociale?  
Tu es une femme?  
Tu veux t'impliquer?

Du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30  
Le vendredi de 8h30 à 12h00

177, 71e Rue Est,  
Québec (Québec) G1H 1L4  
Téléphone : 418.622.2620 / télécopieur : 418.622.2621  
Courriel : [rosedunord@oricom.ca](mailto:rosedunord@oricom.ca)

418.622.2620

Michel Yacoub

Conseiller en sécurité financière  
Conseiller en assurances collectives

- Assurance Collective
- Assurance Salaire
- Assurance Vie
- R.E.E.R Collectif
- R.E.E.R

505 14<sup>e</sup> Rue  
Québec, Qc. G1J 2K8  
Tél. : (418) 529-4226  
Fax : (418) 529-4223  
Ligne sans frais 1-877-823-2067

## Fluoruration de l'eau potable

# La carie ou la santé

Les agents de fluoruration sont des produits non réglementés, non sécuritaires et illégaux, accusent trois chercheurs. Ils déposent une plainte auprès du Vérificateur général et du Procureur général et ministre de la Justice du Canada.

Par Gilles Parent, Carole Clinch et Pierre Morin

Nous avons déposé, le 28 mai dernier, une plainte rigoureuse et documentée de 138 pages au Bureau du Vérificateur du Canada et au ministre de la Justice et Procureur général du Canada pour qu'ils mènent une enquête sur la gestion de Santé Canada relativement à sa promotion de la fluoruration depuis plus de 60 ans et à sa gestion déficiente des agents de fluoruration. Ces agents de fluoruration de l'eau potable représentent un risque grave pour la santé des Canadiens qui y sont presque tous exposés. Or Santé Canada ne réglemente aucunement ces médicaments ajoutés à l'eau dans un but thérapeutique précis, prévenir la carie dentaire. Il n'exerce aucune surveillance sur l'innocuité de ces produits chimiques toxiques et il ne respecte aucune des exigences légales inscrites dans la Loi sur les aliments et drogues, dans les lois environnementales et dans la Charte des droits et libertés.

### Kyrielle d'infractions

La fluoruration artificielle de l'eau potable est autorisée par Santé Canada grâce au recours à une litanie de transgressions incluant la fausse représentation des preuves scientifiques, la classification inappropriée des agents de fluoruration, l'absence de réglementation de ces agents de fluoruration, pourtant utilisés dans un objectif thérapeutique spécifique; la violation des principes éthiques et des droits et libertés de la personne; et en ignorant les violations des lois environnementales, les exigences légales relatives à leur innocuité, les preuves de leurs effets nuisibles sur la santé et l'inefficacité de la fluoruration artificielle de l'eau potable relativement à la prévention de la carie dentaire. Cette collection de malversations a créé une situation par laquelle il est rendu impossible de mesurer l'exposition au fluorure à cause de son omniprésence dans toute la chaîne alimentaire.



PHOTO YARINCA / ISTOCKPHOTO.COM

### La prétention que la fluoruration est sécuritaire est sans aucun fondement scientifique.

### Des déchets industriels

En résumé, Santé Canada fait activement la promotion d'une mesure de santé publique qui consiste à ajouter dans l'eau potable des municipalités un produit chimique, considéré comme « substance dangereuse » par les lois environnementales, principalement dérivé de la récupération des systèmes de dépollution des usines d'engrais phosphatés (acide fluosilicique, fluosilicate de sodium, fluorure de sodium). Officiellement, il accorde une fonction thérapeutique spécifique (prévenir ou atténuer la carie dentaire) à ces déchets de qualité industrielle, fonction qui ne peut être attribuée par la loi qu'à des médicaments ou à des produits de santé naturels qui exigent légalement un processus d'homologation laborieux incluant la démonstration de leur innocuité par des tests de toxicologie. Or ce n'est pas le cas.

Faire la démonstration de l'innocuité et de l'efficacité de ces agents de fluoruration doit être une responsabilité de Santé Canada, qu'il esquiv

pourtant en prétendant que ces fluorures aux fonctions thérapeutiques ont un simple rôle de minéral nutritif, une autre catégorie de substances pourtant couverte par la *Loi sur les aliments et drogues*.

Encore là, il évite d'y appliquer les règles requises de la *Loi sur les aliments et drogues* s'y rattachant. Il parvient à éviter les exigences des lois, pourtant claires, en corrompant les définitions de la loi sur la nature de ces agents de fluoruration aux fonctions thérapeutiques de médicaments, les reléguant insidieusement dans la classification inadéquate des additifs de traitement de l'eau alors que leur but n'est pas de traiter l'eau mais les gens qui boivent l'eau.

### Une fondation privée

Comme la gestion des additifs de traitement de l'eau est de juridiction provinciale, Santé Canada, par ce stratagème, s'en lave les mains en reléguant sa propre responsabilité aux provinces. Malheureusement, les provinces n'ont ni la compétence et ni le mandat d'assurer l'innocuité de ces agents de fluoruration et n'effectuent aucun test de toxicologie. Finalement et étrangement, tout comme Santé Canada, les agences de la santé publique des provinces s'en remettent, en ce qui a trait aux tests requis de toxicologie, à une certification bidon de la National Sanitation Foundation, un consortium sans

imputabilité légale, qui avoue candidement ne pas effectuer et ni disposer de tests de toxicologie assurant l'innocuité des agents de fluoruration.

Sans la démonstration de l'innocuité de ces agents par des tests de toxicologie, la protection de la santé publique n'est absolument pas assurée et la prétention que la fluoruration est sécuritaire est sans aucun fondement scientifique. Santé Canada serait l'autorité suprême qui presse les provinces à mettre en application une mesure de santé pour laquelle il ne veut porter aucune responsabilité.

Après les nombreuses pétitions auprès du Commissaire à l'environnement du Bureau du Vérificateur général du Canada et les demandes d'accès à l'information adressées à Santé Canada, les autorités de Santé Canada ne peuvent plaider l'ignorance. Les faits rapportés et les implications légales sont graves. Les droits fondamentaux des citoyens à un libre consentement avant d'acquiescer à un traitement médical sont sérieusement brimés avec la fluoruration de l'eau potable, d'autant plus que ces médicaments ne sont pas démontrés sécuritaires par des tests de toxicologie réglementaires.

La requête étale un argumentaire rigoureux, s'appuyant sur les lois et

règlements canadiens, sur des extraits des réponses obtenues de Santé Canada, sur divers documents officiels des autorités de la santé et sur une documentation scientifique récente. Puisque ces agents de fluoruration ne satisfont pas les exigences scientifiques et légales des lois canadiennes en matière d'innocuité, la requête exige la cessation immédiate de leur utilisation dans l'eau potable et une enquête sur la gestion irresponsable de Santé Canada des agents de fluoruration.

Voir à assurer la protection de la santé publique est un devoir de Santé Canada. Les Canadiens ne méritent rien de moins qu'une eau la plus saine possible et le respect de leur intégrité physique enchâssé dans la Charte des droits et libertés du Canada.

### Pour rejoindre les auteurs

- Gilles Parent, N.D.A. : 514-747-2259  
gilles.parent@bellnet.ca;
- Carole Clinch BA, BPHE : 519-884-8184,  
caclinch@gmail.com;
- Pierre Morin, Ph.D. en médecine expérimentale : 819-292-3045.

En savoir + : [www.atquebec.org/Comité\\_Sans\\_fluor](http://www.atquebec.org/Comité_Sans_fluor)

## Campagne 2011

de financement populaire

pour

# appuyer

la défense collective

# des droits!

### Fonds de solidarité des groupes populaires

**Fonds de solidarité des groupes populaires de Québec**  
301, Carillon, Québec, Qc, G1K 5B3 site web : [www.fsgpq.org](http://www.fsgpq.org)  
Tel.: 529-4407 Téléc. : 529-9455, Courriel: [fsgpq@bellnet.ca](mailto:fsgpq@bellnet.ca)

**Un don pour changer le monde !**

Nom: \_\_\_\_\_ Je désire appuyer les groupes du Fonds, voici mon don:

Adresse: \_\_\_\_\_  25\$  100\$

Ville: \_\_\_\_\_  50\$  200\$  Autre: \_\_\_\_\_

Code Postal: \_\_\_\_\_

ViCourriel: \_\_\_\_\_

Code Postal: \_\_\_\_\_

Nous émettrons un reçu de charité pour fins d'impôt.  
No d'enregistrement à Revenu Canada : 118926369 RR0001

# Le don de soi

## Entrevue avec Alexandre Drapeau



Par **Véronique Garneau-Allard**

**Véro :** Qu'est-ce que t'attends de ton public ?

**Alex :** Son attention. Qu'il soit intéressé par les paroles en premier et la musique qui *groove*. Quelqu'un intéressé par la musique populaire. Je joue dans des partys, dans la rue. La plupart du temps les gens écoutent. Des fois ça danse.

**V :** Quel est ton but envers le public ?

**A :** Le toucher, lui faire vivre des moments intenses, le rapprochement avec leur sensibilité intérieure.

**V :** Tes paroles parlent souvent de la souffrance.

**A :** En fait, j'ai écrit deux chansons d'amour. Je m'inspire beaucoup de ce qui me fait chier. De ce qui ne devrait pas être.

Faudrait qu'il y ait le mot Rock'n'roll dans ton article.

J'aborde le thème de la recherche d'une blonde. J'aborde le thème de la pauvreté, de l'amitié et du moment présent.

**V :** Parle-nous de ton homme orchestre.

**A :** Je joue de la guitare électrique, de l'harmonica, je tape du pied et je chante. J'enregistre chez



L'auteur, compositeur et interprète **Alexandre Drapeau**. PHOTO MARIE-JOËLLE FOURNIER.

nous un album qui va s'appeler *Le premier du mois*.

### Les titres des *tounes* à Alex

- ▶ *La soupe pop*
- ▶ *Le premier du mois* (c'est un classique)
- ▶ *Banqueroute* (inspiré de la crise du logement à Québec)
- ▶ *Devant l'Intermarché St-Roch*
- ▶ *Décrissé* (le cri de souffrance)

Alexandre Drapeau est sur Facebook et sur Youtube.

Dans son rôle d'homme-orchestre, Alexandre Drapeau porte un instrument de son cru : un plastron de tôle avec de petites assiettes d'aluminium et boîtes de conserve qu'il caresse ou frappe avec deux balais de métal. ILLUSTRATION : VÉRO.



**Fonds de solidarité**  
des groupes populaires

## Droit de parole Adhésion ou abonnement

Nom (personne responsable) :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

### L'ABONNEMENT DONNE DROIT À 9 NUMÉROS DE DROIT DE PAROLE

Abonnement postal individuel	15 \$
Abonnement de groupe (minimum de 5; livraison du journal au local de l'organisme)	75 \$
Abonnement institutionnel (par la poste)	25 \$
Adhésion individuelle	10 \$
Adhésion institutionnelle	25 \$

### LES MEMBRES PROFITENT D'UN RABAIS AVEC LEUR ADHÉSION

Abonnement et adhésion (individus)	20 \$
Abonnement et adhésion institutionnel (organismes)	30 \$

Retournez le paiement en chèque ou mandat-poste à :

Journal Droit de parole – 266, St-Vallier Ouest, Québec (Québec) G1K 1K2  
(418) 648-8043 | info@droitdeparole.org | www.droitdeparole.org

## Renauderie

# La toilette publique



Une toilette publique est un endroit remarquable car même si une situation professionnelle (ou dilettante, qu'en sais-je?) fait en sorte que nous nous y dirigeons tous les jours, on ne peut jamais vraiment s'y sentir comme chez soi. Qu'elle sente les fruits de la passion, les neiges éternelles ou les lessives d'antan, qu'elle reluise de toutes parts, impeccable, qu'elle soit rembourrée, insonorisée, voire même calfeutrée, toujours, il y a ce malaise crasse qui ne veut pas partir. Mais bon, quand faut y aller, faut y aller.

Une fois dans la pièce, après s'être assurés de la plénitude des rouleaux, de la translucidité des eaux et de la sécheresse des pourtours, contraints nous sommes de nous choisir un trou d'accueil. S'opère alors, si tout se passe bien, le miracle espéré en louant bruyamment je-ne-veux-pas-savoir-quels dieux des cycles de la vie. Délivrés, nous relevons la tête vers le néon du plafond, assoiffés de nourriture céleste. Illumination! Autour de nous, les parois métalliques sont parsemées d'inscriptions énigmatiques, intemporelles et anonymes, quoique souvent accompagnées d'un numéro de téléphone. Toutes témoignent à leur manière du vertige de cet étrange moment de béatitude et d'inconfort, toutes rendent hommage à cette humanité cloîtrée contre son gré dans ce confessionnal aseptisé.

Ajouter son grain de sel à ce type de fresques communes est un bon moyen de passer le temps tout en augmentant l'estime de soi. Le défi est là : il faut faire vite, il faut faire bref, il faut que ça fesse! Il est vrai que bien souvent, il nous manque un crayon ou un couteau, notre posture n'encourage pas tellement l'acrobatie et, disons-le, les saillies de vulgarité inspirent difficilement le poète qui sommeille en nous; mais obstinément surgit cette tentation de se démarquer de tout ce vertige par un bon mot tranchant se voulant final. C'est que la postérité nous tenaille et l'inconnu à venir, évidemment plus idiot que nous, est toujours à boucher : on exige qu'après nous avoir lu, il prenne son trou! En ce lieu de passage démocratique ou même Keven T. «was here» en août 2007, l'instinct créateur s'avère généreusement badigeonné de testostérone (je parle ici surtout de la toilette des gars).

Les livres sont somme toute récents. Pour être écrits, ils requièrent la persévérance dans la stabilité, le bureau de travail, la gomme à effacer... Mais l'Écriture, tel ce cœur gravé dans une pierre, tel ce tatouage tracé sur la tempe, telle cette moustache ajoutée au monarque sur un billet de banque, d'un geste désintéressé et gratuit : la voilà, sa forme première, son élan initial. Qui n'a jamais osé y aller de son petit tag n'a pas du vouloir explorer tous les champs de la communication humaine, n'a pas vraiment voulu laisser sa trace. Qu'on ne dédaigne pas, alors, les murs des toilettes publiques car ils nous permettent de se connecter à une source intarissable de désir de vivre et, quelque part vers le haut de la cloison, ils nous gardent toujours, pour nos plus impérieuses envies, une petite place.

RENAUD PILOTE - ILL. MARC BOUTIN

# Justifier l'injustifiable

Tant et aussi longtemps que les atrocités resteront lointaines et abstraites, elles seront tolérées, même par les personnes respectables nous rappelle Howard Zinn.

Par Anne-Marie Brunelle

«Les chefs japonais ont rejeté rapidement cet ultimatum. S'ils n'acceptent pas maintenant nos conditions, ils peuvent s'attendre à une pluie de destructions venant des airs comme on en a jamais vu sur cette terre», annonce le président Harry Truman à la population américaine le 6 août 1945. Hiroshima. En quelques minutes, la première bombe atomique a réduit en cendres quelque 140 000 hommes, femmes et enfants. Ils seront des centaines de milliers à souffrir des conséquences de ce largage. Cette horreur est souvent présentée comme un moyen extraor-

dinaire de mettre fin à la Deuxième Guerre mondiale. Une «guerre juste», en somme. *La bombe* de l'historien américain Howard Zinn, éreinte cette version de l'histoire.

Professeur de science politique à l'Université de Boston pendant 40 ans, Howard Zinn était un historien «des perdants», présenté souvent comme l'historien des résistants et des mouvements populaires. Il est décédé l'an dernier, mais sa parole résonne toujours grâce à ses livres dont *l'Histoire populaire des États-Unis* (Lux Éditeur, 2002) et *La mentalité américaine, au-delà de Barack Obama* (Lux Éditeur, 2009). Il a publié une pre-

mière fois *Hiroshima, Breaking the Silence* en 1995, au moment de la commémoration du 50<sup>e</sup> anniversaire du bombardement du Japon par les Américains. Il s'est senti obligé de développer ce discours pour faire contrepoids aux discours lénifiants et aux bons sentiments exprimés par les autorités.

Quelques années plus tard, il décide de rééditer ce texte, accompagné d'un deuxième article consacré au bombardement de la ville de Royan en France. Soulignons que Zinn a lui-même participé à ce bombardement, quand il était soldat, en 1945. Le livre s'intitulera *The Bomb*. Son ami et éditeur raconte en préfa-



ce que le tout a été complété un mois avant le décès d'Howard Zinn : «Un autre petit geste de rébellion contre l'histoire officielle et les arguments servis pour justifier la guerre.»

**De l'utilité de l'histoire**  
Faut-il spécifier que son propos est toujours d'une

criante actualité? L'auteur rappelle d'abord que les bombardements aériens sont relativement récents dans l'histoire de l'humanité. Récents, formidablement destructeurs et effroyablement familiers.

Au moment de lire l'essai d'Howard Zinn, les médias traitent des bombes larguées sur la population libyenne. Des bombes de l'OTAN tout comme celle du régime Kadhafi. Un exemple parmi tant d'autres d'une guerre sans images des victimes, sans réalité concrète, permise justement par les bombes aériennes. Zinn témoigne de cette inconscience au moment du largage sur la ville française de Royan, en 1945 : «Je me souviens parfaitement d'avoir vu, du haut du ciel, les bombes exploser dans la ville, s'embrasant telle des allumettes dans le brouillard. J'étais totalement inconscient de la tragédie humaine qui se déroulait en bas.» C'était la première

fois que le napalm était utilisé en temps de guerre. La ville «libérée» ne sera plus qu'un amas de ruines.

Howard Zinn, pacifiste convaincu, ne propose pas ici un procès rose bonbon de la guerre. Pragmatique, l'auteur démontre plutôt que la logique de la repré-saille des champions des bombardements aériens, atomiques ou non, est parfaitement indéfendable. «Comme si l'attaque de Pearl Harour avait été commise par les enfants d'Hiroshima ou que les chambres à gaz avaient été administrées par les réfugiés s'entassant à Dresde», écrit-il. Zinn présente une autre version de ce qui s'est passé en 1945. Sa dénonciation est efficace et nous rappelle avec éloquence que rien ne justifie l'injustifiable. À commencer par notre indifférence.

**HOWARD ZINN. La bombe. De l'inutilité des bombardements aériens.**  
Lux Éditeur, 96 p. 11,95 \$.

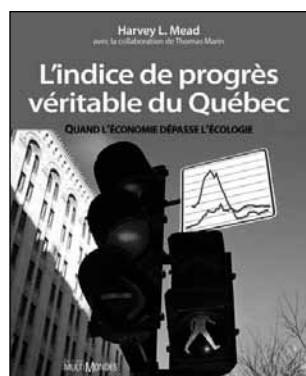
## biblioterre

Les Amis de la Terre de Québec | www.atquebec.org

## Le véritable progrès

L'ex-Commissaire au développement durable du Québec produit un indice du vrai progrès.

Avec la publication de *L'indice de progrès véritable du Québec*, de l'ex-Commissaire au développement durable Harvey L. Mead, le Québec dispose maintenant d'un outil pour évaluer son véritable progrès. Auparavant, il était impossible de le faire, tout simplement parce que l'indice de progrès véritable (ou IPV) n'existait pas pour le Québec! Conçu pour corriger le calcul du produit intérieur brut PIB pour évaluer le développement des pays, l'indice



de progrès véritable chiffre les coûts réels du développement en tenant compte des contributions non

marchandes ignorées par le PIB.

Ce livre explore tous les domaines économiques, environnementaux et sociaux importants. Il montre à quel point le recours de l'ensemble des acteurs de la société au calcul du seul produit intérieur brut (PIB) pour mesurer les résultats économiques et pour guider leurs décisions d'avenir aboutit à un cul-de-sac.

Les contradictions dans les discours abondent. Ainsi les décideurs et les économistes proclament-

ils que les risques des ménages atteignent des sommets, mais encouragent en même temps les consommateurs à poursuivre leurs dépenses. «Il en va de la reprise, voire de la survie de l'économie», affirment-ils. Ils manifestent leurs préoccupations pour l'environnement, mais poursuivent de plus belle et de la même manière – paradigme oblige – la croissance inventoriée par le PIB, une croissance responsable des crises actuelles.

**Harvey L. Mead. L'indice de progrès véritable du Québec. Quand l'économie dépasse l'écologie.** Édition Multimonde, 414 p. 44,95 \$

## Nous, de la simplicité volontaire

La simplicité volontaire a initié un nouvel art de vivre qui privilégie l'être sur l'avoir. «Moins de biens, plus de liens», disent les *simplicitaires*. Mais qui sont les acteurs de ce mouvement dont la popularité ne se dément pas? Que font-ils de si différent? Est-ce possible, aujourd'hui, de vivre avec moins, tout en étant plus heureux?

À l'heure où le consumérisme pèse autant sur la planète que l'endettement sur les ménages, revenir à l'essentiel devient incontournable. Dans ce recueil de textes, Diane Gariépy nous guide à travers les changements, petits ou grands, que les *simplicitaires* ont apporté à leur mode de vie, de l'alimentation à la vie de famille, en passant par leur rapport au temps, aux objets ou à la mort. Elle a poussé la porte de leur maison afin de découvrir leur quotidien, loin des caricatures et des idées reçues.

Stimulantes et parfois déroutantes, leurs réflexions sont une invitation permanente à rejoindre cette belle et nécessaire aventure, initiée en 1985 au Québec par l'essai *La*



*simplicité volontaire, plus que jamais...*, de Serge Mongeau.

Alors, qu'attendez-vous pour commencer?

**DIANE GARIÉPY. Nous, de la simplicité volontaire.** Écosociété, Collection Actuel, 184 p. 18 \$.

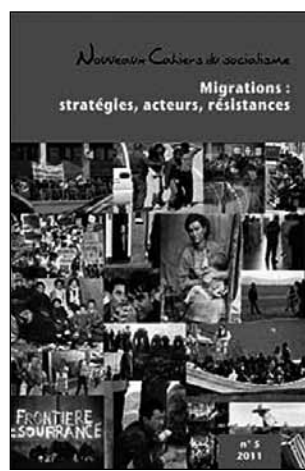
Les livres présentés dans *Biblioterre* sont disponibles à la librairie **La page noire**, 265, rue Dorchester, Québec; et chez **Les Amis de la Terre de Québec**, 870, av. de Salaberry, local 210, Québec.

## Migrations : stratégies, acteurs, résistances

Ce nouveau numéro des NCS analyse l'évolution du phénomène de l'immigration au Canada et au Québec. Alors que les immigrantEs représentent 20% de la main-d'œuvre au Canada, l'augmentation de la flexibilité et du contrôle des populations migrantes va de pair avec un affaiblissement de leurs droits. Discrimination, exclusion, pauvreté, le sort des immigrantEs ne tend pas à s'améliorer.

Toujours dans une perspective anticapitaliste, les auteurEs montrent comment les sociétés occidentales «gèrent» l'immigration pour répondre aux impératifs de la croissance et du développement capitaliste, laissant loin derrière les besoins et les droits des personnes immigrantes ainsi instrumentalisées.

L'étranger reste la figure qui dérange, qui cristallise les peurs et met à distance



les causes de nos incertitudes, bien souvent identitaires. Dans ce contexte, quelles stratégies la gauche et les mouvements sociaux doivent mettre en place, avec les immigrantEs, afin de réaliser un programme de lutte pour la justice sociale?

**Migrations : stratégies, acteurs, résistances.** Nouveaux cahiers du socialisme, Numéro 5. 258 p. 25 \$.

# Calendrier populaire

Les activités sociales, culturelles et politiques de la démocratie en action sur [www.reseauforum.org](http://www.reseauforum.org)

## 16 JUIN

### 5 à 7 de l'École d'été de l'Institut du Nouveau Monde

Au Pub de l'université Laval, Pavillon Alphonse-Desjardins. Le stationnement au niveau 00 sera gratuit à partir de 16h30. L'École d'été aura lieu du 16 au 21 août, à Montréal. Dorothee Charest-Belzile, [dorothee.charest-belzile@inm.qc.ca](mailto:dorothee.charest-belzile@inm.qc.ca) ou 1-877-934-5999 #234. [www.inm.qc.ca/ee2011](http://www.inm.qc.ca/ee2011)

## 18 JUIN

### UNI-CITÉ III

Une fête de quartier à Limoilou, interculturelle et intergénérationnelle. De 9h à 22h, au parc Bardy, 2025, rue Adjutor-Rivard. Tournoi de basket, activités familiales et prix de présence. À 17h30, « Le tour du monde en noir et blanc », mis en scène par l'École de Cirque de Québec. En cas de mauvais temps, l'activité se tiendra à l'aréna Bardy (2280, avenue Monseigneur-Gosselin). Gratuit. 418-660-8403 ou 418-641-6325. [www.levasionstpiex.org](http://www.levasionstpiex.org)

## 19 JUIN

### Projections Kinö

Des films de moins de 10 minutes produits par n'importe qui : « Faites bien avec rien, faites mieux avec peu, faites-le maintenant ! » À 20h, au Bar-coop L'AgitéE (251, Dorchester). Contribution volontaire. [www.kinoqc.com](http://www.kinoqc.com) Kinö est sur Facebook.

## 20 JUIN

### Slam de poésie

Finale 2011 de la Capitale, avec 9 *slameurs* concurrents, au bar-coop L'AgitéE (251, Dorchester).

### Projet Intervention Prostitution

Séance publique d'information, à 17h30, suivie de l'assemblée générale annuelle, au 535, avenue des Oblats (coin St-Luc). Un goûter sera servi. 418-641-0168

## 22 JUIN

### 5 à 7 pour le vernissage de l'expo collective L'ESTIVALE

Avec l'artiste-peintre Jocelyne Barnabé, à la galerie l'Espace

contemporain, 313, St-Jean. Jusqu'au 24 juillet.

## 23 JUIN

### 5 à 7 « Adoptons un arbre »

Au Café Nagua (990, 1<sup>re</sup> Avenue, ou 110, 10<sup>e</sup> Rue), pour le lancement de la campagne de financement « Adoptons un arbre », de la maison communautaire Missinak. Encan chinoisé. 418-802-3373

## 27 JUIN

### Maison des Jeunes du Quartier St-Jean-Baptiste

Séance d'info, à 19h, au local 300 du Centre Communautaire Lucien-Borne (100, chemin Ste-Foy). 418-641-1665.

### Visuellement vôtre !

Bodypainting et peinture en direct, à 20h, au bar-coop L'AgitéE (251, Dorchester).

## 28 JUIN

### Lancement de livre

Par l'Engrenage noir (projet Levier) organisme voué à l'art social et à la

lutte contre la pauvreté, à 20h, au bar-coop L'AgitéE (251, Dorchester). Gratuit. [www.engrenagenoir.ca](http://www.engrenagenoir.ca)

## 30 JUIN

### « William dégage! »

[info@lequebecois.org](mailto:info@lequebecois.org) ou 418-763-7247. [lequebecois.org](http://lequebecois.org)

## DU 11 AU 28 AOÛT

### 13e expo-vente Carac'terre, la vitrine céramique de Québec

Sous le chapiteau de la place de l'Université-du-Québec (coin Charest et de La Couronne) [www.cabalcom.com](http://www.cabalcom.com)

## CONGÉ ESTIVAL

### Droit de parole prend congé pour la période estivale et sera de retour le 13 septembre.

2010-2011 a été une année de changements, pour le journal communautaire du centre-ville de Québec, dont le dernier est la nouvelle mise en page adoptée depuis le mois de mai.

Trois changements successifs de personnels au montage du journal ont embarrassé l'équipe ces derniers mois... et ce n'est pas fini.

## GRAPHISTE RECHERCHÉ

Nous remercions le graphiste François Leclerc, de Montréal, qui a créé la nouvelle maquette et a accepté de monter les deux derniers numéros de *Droit de parole*. Nous lui cherchons un remplaçant, de Québec, pour combler son poste en septembre 2011.

*Droit de parole* paie le montage du journal au tarif militant de 30\$ la page. Les personnes désirant soumettre leur candidature doivent avoir une maîtrise de niveau professionnel des logiciels d'usage (InDesign, Photoshop, etc.), une excellente connaissance de la langue écrite et de la typographie françaises. Un brève formation sera dispensée au candidat ou la candidate retenuE.

### Vous devez expédier votre c.v. et une lettre de motivation à :

Communication Basse-ville 266, rue St-Vallier Ouest Québec QC G1K 1K2

Ou, par courriel, à : [info@droitdeparole.org](mailto:info@droitdeparole.org)

Seules seront contactées les personnes dont la candidature aura été retenue pour une entrevue.

**Date limite de candidature** 13 juillet.

**Entrée en poste** 6 septembre 2011.

### Bonne vacances à tous, collaborateurs et lecteurs.

Prochaine tombée pour les articles et les annonces : 6 septembre.

**RICHARD AMIOT,**  
**COORDONNATEUR.**

## Le 24 juin dès 16h :

## Émission spéciale de Cap ès Trad

en direct de Place Royale avec **les Chauffeurs à pieds**

### Au menu :

Musique, danse, chansons, spectacle, contes traditionnels,

*Célébrez avec nous la Fête Nationale, sur les ondes du 89,1 !*

[www.ckrl.qc.ca](http://www.ckrl.qc.ca)

**ckRL**  
Cultive tes goûts **89,1**

CKRL CULTIVE TES GOÛTS